

Communiqué de presse

le 18 mars 2009

## **La publicité pour l'alcool n'a pas sa place à la TV!**

**Aujourd'hui, le Conseil des Etats a refusé la levée de l'interdiction de la publicité pour l'alcool à la télévision; et ce, contre l'avis du Conseil fédéral. Pour les professionnels des addictions, c'est un signal de grande valeur.**

Par 22 voix contre 19, le Conseil des Etats a décidé aujourd'hui de ne pas lever l'interdiction de la publicité pour l'alcool à la télévision. Les sénateurs se sont ainsi opposés à la volonté du Conseil fédéral, qui voulait utiliser l'accord MEDIA avec l'UE (soutien aux films) pour se mettre à genoux devant les lobbies de la publicité. Pour les professionnels des addictions, c'est un signal d'une grande valeur.

Les études scientifiques le montrent clairement: plus on investit dans la publicité, plus la population a tendance à consommer de l'alcool. Or, les jeunes sont les plus vulnérables aux messages publicitaires, lesquels ne mettent en scène que les aspects positifs. L'information sur les produits est une chose, leur association avec un certain style de vie positif, ainsi que l'utilisation des émotions dans la publicité, en est une autre: aucun autre média que la TV, par ses images animées, ne permet d'insinuer cela aussi parfaitement.

Les chiffres sont éloquentes: chaque jour, cinq adolescents ou jeunes adultes sont admis à l'hôpital pour intoxication à l'alcool. En 2007, 80 pour cent des jeunes de 13 ans avaient déjà consommé de l'alcool au moins une fois dans leur vie, à 16 ans, ils étaient 94 pour cent. En 1986, 16 pour cent des garçons de 15 ans buvaient au moins une fois par semaine de la bière. Ils étaient déjà 33 pour cent en 2002.

Les professionnels des addictions sont heureux de la clairvoyance du Conseil des Etats et espèrent donc que le Conseil National confirmera cette décision.

### Pour d'autres informations:

Corine Kibora, porte-parole de l'ISPA, tél. 021 321 29 75

Jean-Félix Savary, Secrétaire général du GREAA, tél. 079 345 73 19

Markus Theunert, Generalsekretär Fachverband Sucht, tél. 079 238 85 12